DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN**

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-

Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Excusé(s):

Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur

Richard STOLTZ

Absent(s):

Monsieur Sébastien ZAEGEL Rapporteur:

N° CP/2012/666 -Aide au sport scolaire - 3313

> Aide à la natation, à l'équitation, aux licences sportives scolaires et à la pratique du ski

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 150 996,11 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 100 980,01 € au titre de l'aide à l'initiation à la natation collectivités
- 2 000,80 € au titre de l'aide à l'initiation à la natation coopératives
- 570,40 € au titre de l'aide à l'initiation à l'équitation
- 44 656,17 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire
- 190,32 € au titre de l'aide à la pratique du ski collectivité
- 2 598,41 € au titre de l'aide à la pratique du ski associations.

Pour extrait conforme: Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N°: A067-226700011-20120903-70504-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 14/09/12